

PETITION

A l'attention de Monsieur Bertrand Delanoë
Maire de Paris

Par lettre recommandée avec A/R.

Copie LR-A/R : Madame Anne Hidalgo, 1^{ère} Adjointe en charge de l'Urbanisme et de l'architecture

Copie LR-A/R : Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement de Paris

Copie LR-A/R : Monsieur Bernard Boucault, Préfet de Police de Paris

Objet : demande de permis de construire déposée le 15 mars 2013 par la S.A.S. WHO'S.

Monsieur le Maire,

Vous êtes soucieux de préserver dans les quartiers de Paris l'harmonie entre la qualité de vie des habitants et la présence de commerces drainant des clientèles touristiques à la recherche d'activités festives.

Ce fragile équilibre est encore une fois menacé dans le quartier Saint-Merri par un nouveau projet de discothèque géante. Cet établissement est prévu au 14 rue Saint-Merri et 1-3 rue Pierre au Lard, sur une parcelle d'ailleurs destinée à la démolition tant par l'actuel que par le futur PSMV du Marais. Il générera toute la nuit auprès du voisinage des nuisances sonores insupportables, et contreviendra toujours, quels que soient les artifices de sa présentation, aux règles de sécurité des établissements recevant du public, raison pour laquelle le permis d'un précédent projet avait été annulé par le Tribunal Administratif le 31 décembre 2012.

Les riverains et les commerçants sont attachés à la conservation d'un "vivre-ensemble" précaire et toujours à la merci d'un dérapage, que constituerait indéniablement l'existence d'une boîte de nuit de grande capacité dans un environnement urbain très encaissé et où les lieux festifs sont déjà nombreux.

Nous vous demandons par conséquent de faire respecter la sécurité et la tranquillité publiques et de vous opposer à la réalisation de ce projet néfaste.

A Paris, le 22 avril 2013